



# AVIS PUBLIC

Le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Crabtree, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2021, 2022 et 2023, a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2020, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1er mai 2021 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé

M.R.C. de Joliette  
632, de Lanaudière  
Joliette, QC  
J6E 3M7

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 122-1997 de la M.R.C. de Joliette et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Crabtree, ce 22 septembre 2020

Pierre Rondeau  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 22 septembre 2020 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 septembre 2020.